

N° 4755⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 21 mars 1997
sur les télécommunications**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(3.7.2001)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 15 juin 2001 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 21 mars 1997
sur les télécommunications**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 14 juin 2001 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 27 mars 2001;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 3 juillet 2001.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

